

Schiltigheim, le 3 février 2026

Madame, Monsieur le Maire,

En application des dispositions législatives qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance-accidents agricole dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2026.

Cet extrait est à afficher en mairie pendant 15 jours suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.

Le montant total des cotisations départementales à répartir a été fixé à :

5 877 822,00 €.

=====

A noter que les cotisations foncières appelées cette année par notre caisse augmentent de 5%.

Si vous avez opté pour l'affectation de l'argent de chasse au paiement des cotisations de notre Caisse, **et que son montant est différent de celui indiqué sur l'extrait de rôle ci-joint**, vous voudrez bien nous indiquer la somme que vous souhaitez verser, au moyen du formulaire ci-joint, **avant le 31 mars 2026**, (par retour de courrier ou à l'adresse mail suivante : eric.felden@caaa67.fr). A défaut de réponse dans ce délai, le montant de la cotisation sera réparti entre les propriétaires fonciers conformément à l'extrait de rôle.

Toute observation au sujet de l'extrait du rôle doit impérativement être formulée avant le 31 mars 2025.

Le Président

Denis RAMSPACHER



www.3caaa.fr



Schiltigheim le 06 février 2026

Commune 061/BOUXWILLER

Mairie de Bouxwiller
1 place du Château
67330 BOUXWILLER

FELDEN Eric

Dossier suivi par

Tél. : 03.88.19.55.11

Mail : eric.felden@caaa67.fr

Cotisations foncières

Extrait du rôle de l'année 2026

061/BOUXWILLER

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	873	100	87 300	57,92	5 056 416	1,00	5 056 416
Prés	981	100	98 100	57,92	5 681 952	1,00	5 681 952
Vergers	69	100	6 900	57,92	399 648	1,50	599 472
Vignes	14	120	1 680	57,92	97 305	1,00	97 305
Forêt	234	7	1 638	57,92	94 872	2,00	189 745
Landes	57	5	285	57,92	16 507	0,50	8 253
Carrières	2	5	10	57,92	579	0,50	289
Etangs	2	5	10	57,92	579	0,50	289
Jardins	20	100	2 000	57,92	115 840	1,50	173 760
Totaux	2 252		197 923		11 463 698		11 807 481

Coefficient de répartition : 3,995

Montant de la cotisation :

47 165 €

Argent de chasse versé en 2025 :

25 286 €

(nous retourner le formulaire ci-joint
si le montant versé en 2026 change)

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune :

21 879 €

Le paiement de l'argent de chasse doit être effectué sur le compte suivant :
FR76 1720 6000 7052 0002 6501 035 / AGRIFRPP872